**PV de la réunion du Conseil Municipal**

**Du 12 avril 2024**

**Présents** : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Agnès PANGAUD, Alexandre ROCHE, William LAFAY, David PALMIER, Pierre POINSON, Christian PATURAL, Michel CELLIER, Claudine DALIBON, Nelly DUPUY, Peggy DAMAS, Natacha BELLEZY et Joao FERREIRA

**Absente excusée** : Patricia GATTE qui donne procuration à Alexandre PALMIER

 **Secrétaire de séance** : William LAFAY

**Approbation du Compte Financier Unique du budget Auberge 2023 et affectation des résultats**

**Vote du budget Auberge 2024 :**

Gaëtan Guillot, premier adjoint donne lecture du CFU du budget auberge 2023 qui montre un déficit d’investissement de 56 195.68 € et un excédent de fonctionnement de 10 611.12 €.

L’assemblée approuve à 13 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote ni pour lui-même ni pour son pouvoir) le CFU et les résultats.

Monsieur le Maire propose d’affecter la totalité de l’excédent de fonctionnement en recettes d’investissement. L’assemblée approuve à l’unanimité.

Monsieur le Maire présente le budget auberge 2024 qui s’équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 18 000 € et en section d’investissement à hauteur de 58 149.56 €. L’assemblée approuve à l’unanimité.

**Approbation du CFU du budget Panneaux Photovoltaïques 2023 et affectation des résultats**

**Vote du budget Panneaux Photovoltaïques 2024**

Gaëtan Guillot, premier adjoint donne lecture du CFU du budget panneaux photovoltaïques 2023 qui montre un déficit d’investissement de 396.61 € et un excédent de fonctionnement de 1 058.46 €.

L’assemblée approuve à 13 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote ni pour lui-même ni pour son pouvoir) le CFU et les résultats.

Monsieur le Maire propose d’affecter 396.61 € de l’excédent de fonctionnement en recettes d’investissement. L’assemblée approuve à l’unanimité.

Monsieur le Maire présente le budget panneaux photovoltaïques 2024 qui s’équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 2 928.52 € et en section d’investissement à hauteur de 2 017.28 €. L’assemblée approuve à l’unanimité.

**Approbation du CFU du budget général 2023 et affectation des résultats**

**Vote du budget général 2024**

Gaëtan Guillot, premier adjoint donne lecture du CFU du budget général 2023 qui montre un déficit d’investissement de 18 943.37 € et un excédent de fonctionnement de 169 058.14 €.

L’assemblée approuve à 13 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote ni pour lui-même ni pour son pouvoir) le CFU et les résultats.

Monsieur le Maire propose d’affecter 22 338.37 € de l’excédent de fonctionnement compte tenu des restes à réaliser, en recettes d’investissement. L’assemblée approuve à l’unanimité.

Monsieur le Maire présente le budget général 2024 qui s’équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 468 860.80 € et en section d’investissement à hauteur de 220 038.43 €. L’assemblée approuve à l’unanimité.

**Vote des taux et vote des subventions**

Monsieur le Maire demande de voter les taux d’imposition pour 2024. Avant la discussion, il rappelle que l’Etat avait appliqué une augmentation des bases d’imposition de 7.1% l’an dernier et informe qu’il a appliqué à nouveau une augmentation des bases de 3.9% cette année.

S’engage un débat autour de la table.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote décide

- de maintenir les mêmes taux pour les taxes foncières que ceux appliqués en 2023 (14 voix pour et un contre)

- de maintenir le même taux de THRS que celui appliqué en 2023 (10 voix pour et 5 contre)

Les taux qui seront donc appliqués pour l’exercice 2024 seront donc les suivants :

 **Taxe foncière bâtie : 24.77 %**

 **Taxe foncière non bâtie : 39.75 %**

 **Taxe d’habitation résidences secondaires : 4.19%**

**Admission en non-valeur de 99.52 €**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée une créance d’assainissement de 2017 éteinte par suite d’une reconnaissance de surendettement de l’administré. Monsieur le Maire propose d’accepter cette perte de créance et de demander le remboursement auprès de Loire Forez agglomération puisque la compétence assainissement a été transférée en 2018.

L’assemblée approuve à l’unanimité ses propositions.

**Proposition de fin de maintenance de l’éclairage du foot auprès du Siel**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian PATURAL qui rappelle que la commune paye une maintenance de l’éclairage du terrain de foot au Siel à hauteur de 800 euros chaque année.

La maintenance consiste en une visite annuelle faite au sol et au changement d’ampoule systématique tous les 8 ans. En cas de panne, ils interviennent pour réparer mais les équipements autres que les ampoules ne sont pas compris dans la maintenance exemple balastre. Il semblerait que nous pourrions prendre le risque de gérer nous-même la maintenance et faire réparer au coup par coup par une entreprise privée locale. L’assemblée fait confiance à Christian Patural et vote à l’unanimité pour qu’on résilie la maintenance de l’éclairage du terrain de foot, la commune continuera de payer la maintenance pour l’éclairage de l’église.

**Demande de remplacement d’agent d’entretien des extérieurs**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme Pongy Aivazian Audrey qui sollicite un emploi d’agent d’entretien des extérieurs pour la période du 27 avril au 15 juillet 2024.

Monsieur le Maire propose d’accepter ses services à mi-temps même s’il est rappelé que compte tenu de l’avertissement pénal probatoire Monsieur le Maire ne veut pas qu’il soit planté des fleurs annuelles cette année sur la commune. Nous nous limiterons à entretenir les plantes vivaces plantées les années précédentes.

Monsieur le Maire rappelle également le souhait de recourir aux services de Nathan Guillot. Pour cela, Monsieur le Maire a reçu Monsieur Pierre Pangaud son éducateur à l’IME de château d’Aix afin d’envisager l’accueil de ce jeune au sein de notre service technique. Il est proposé dans un premier temps de lui faire réaliser un stage non rémunéré du 27 mai au 21 juin 2024. S’il donne satisfaction, d’autres stages non rémunérés pourraient être envisagés tout au long de son année scolaire et pourquoi pas aboutir à une embauche subventionnée si le conseil municipal en est d’accord.

L’assemblée approuve à l’unanimité l’accueil de Mme Pongy Aivazian à raison de 20h hebdomadaires au smic et à 14 voix pour (M Gaëtan Guillot ne prenant pas part au vote) l’accueil de Nathan Guillot pour un stage.

Sur la période de fin juillet et août il nous faudra recourir à une autre personne pour remplacer Thierry.

**Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la commune à l’entretien de la voirie**

Depuis plusieurs années la commune met à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l’entretien des voies d’intérêt communautaire.

Il est institué une révision annuelle à la hausse du montant de la mise à disposition, à hauteur de 1% à compter 2024 avec le versement en 2023, si la commune le souhaite d’un rattrapage ce cette révision des années antérieures à hauteur de 5% sur la base de la réalisation du plan prévisionnel d’entretien actualisé de 2023.

Ainsi, l’avenant n° 1 prend en compte le plan d’entretien prévisionnel annuel actualisé de ces transferts avec le montant de la mise à disposition correspondant, dit de « référence », à hauteur de 11 326,71 € et prévoit l’instauration de sa révision annuelle.

L’assemblée approuve à l’unanimité

- le plan prévisionnel d’entretien annuel mis à jour et de sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1% à compter de 2024,

- le versement d’un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,

- l’avenant à la convention de mise à disposition du service technique auprès de Loire Forez agglomération pour l’entretien des voies d’intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée illimitée.

**Courrier de la paroisse Saint Vincent en Lignon sur la mise à disposition de la salle du conseil municipal en remplacement de la salle du club 3 pour la préparation des messes.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la paroisse Saint Vincent en Lignon. Monsieur le Maire a reçu M Kerderrien l’économe paroissial et l’équipe liturgique.

Il a expliqué que la décision du Conseil Municipal de modifier le lieu de réunion pour l’organisation des messes de funérailles était nécessaire et engendrera la signature d’une convention entre les parties.

M. Kerderrien prend note que la salle du conseil municipal est tout à fait adaptée.

Une convention va donc être rédigée sur laquelle il sera notamment précisé que l’équipe paroissiale devra informer la mairie en amont de la tenue de chaque réunion.

**Demande de réouverture d’un chemin aux sagnes**

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu d’un apiculteur qui demande s’il est possible de rendre accessible le chemin reliant les Sagnes à la Croix du Trêve en voiture, car l’accès qu’il empruntait jusqu’à lors pour accéder à ses ruches étant un terrain privé et vient d’être fermé. Il semble qu’une reprise des accotements avec une pelleteuse suffiraient à redonner l’accès motorisé aux différentes propriétaires concernés. Gaëtan Guillot estime à 2 ou 3 heures de pelle. Une discussion s’engage et William Lafay explique qu’il est fortement opposé à la réfection de ce chemin, car ce chemin est déjà accessible aux véhicules motorisés puisque les motos, quads et tracteurs l'empruntent. Selon lui, c'est de la responsabilité de l’apiculteur de s'assurer en amont de l'accessibilité à ses ruches, et ce n'est pas à la collectivité de financer les travaux sur ce chemin qui n'est pas une priorité. Il propose donc que l’apiculteur change ses ruches de place.
Natacha Belezy explique qu’elle ne connait pas et qu’il est difficile de se positionner. Elle propose que chaque élu aille voir sur place et de reporter la discussion à la prochaine réunion de conseil. L’assemblée est d’accord.

**Nouvelle réflexion sur la mise en place d’un conventionnement pour une participation de la commune sur la location de vélos électriques**

Monsieur le Maire donne la parole à Nelly DUPUY qui renouvelle son attachement à ce dossier et qui souhaite que l’assemblée débatte à nouveau. Il est demandé de voter à bulletins secrets. Après discussion et vote (10 contre et 5 pour) l’assemblée décide de ne pas engager de démarches de participation communale à la location de vélos électriques.

**Nouvelle réflexion sur la pose de caméras**

Monsieur le Maire aimerait que ce débat soit réouvert. En effet, à chaque dégradation sur la commune la population nous demande pourquoi nous ne faisons pas mettre de caméras de surveillance. Il s’est rapproché de la mairie de Boen pour savoir où en est le projet intercommunal auquel nous avions refusé d’adhérer. Le dossier est en attente d’une validation du Siel. M Regeffe de la mairie de Boen informe qu’il est encore possible à la commune de Trelins de rejoindre le groupement. Monsieur le Maire propose d’y réfléchir sérieusement et souhaiterait proposer une réunion publique afin que M Regeffe et les gendarmes puissent expliquer le fonctionnement, le cout réel pour notre commune et répondre à toutes les questions qui pourraient être posées. L’assemblée décide à 13 pour et 2 contre d’organiser cette réunion publique et de faire voter la population sur cette question. Les modalités de vote restent à définir afin de permettre à la population de voter même pour les personnes qui ne pourraient assister à la réunion publique.

**Information sur la non-convocation de la CCID**

Monsieur le Maire informe l’assemblée que comme discuté l’an dernier il a expliqué au service foncier de Montbrison qu’il ne souhaitait pas convoquer la commission communale des impôts directs compte tenu que ses propositions ne sont jamais suivies et qu’il est par conséquent inutile de faire perdre du temps aux bénévoles. Le service foncier a acté cette décision et n’a émis aucun commentaire.

**Déclaration d’un meublé de tourisme 8 route du pigeonnier**

Madame Néel Christine a déposé en mairie sa déclaration pour sa résidence secondaire qu’elle loue parfois. Cette déclaration a été transmise à l’office de tourisme de Loire Forez afin de permettre l’encaissement de la taxe de séjour.

L’assemblée en profite pour rappeler aux trelinois qu’il s’agit d’une obligation de déclarer un meublé de tourisme en mairie.

**Choix de l’association du don récoltée pour la journée des bénévoles**

La journée des bénévoles aura lieu le mercredi 1er mai à midi à la salle des fêtes. Il est décidé de faire un barbecue comme l’an dernier.

Monsieur le Maire rappelle qu’il faut qu’on définisse à qui la collecte de don récoltée cette journée là sera donnée. Michel Cellier pense qu’aucune urne ne devrait être posée ce jour là car les associations et les bénévoles donnent déjà de leur temps et on leur demande de faire un don en plus. Il pense qu’il serait plus judicieux de la mettre le jour du repas des anciens. L’assemblée tient à maintenir cette collecte et rappelle que ce sont les bénévoles qui ont demandé à participer lors de cette journée et non la mairie. Il sera décidé plus tard de la mise en place ou pas d’une urne lors du repas des anciens.

Après vote à bulletins secrets, c’est la banque alimentaire de Boen qui recevra le montant de l’urne.

**Questions diverses** :

Monsieur le Maire annonce que nous pouvons demander l’autorisation de commencer les travaux de l’aire de loisirs compte tenu que nous avons reçu l’accusé de réception des demandes de subventions. L’assemblée décide après vote (14 pour et 1 contre) de demander l’autorisation de commencer les travaux.

Alexandre Roche fait le compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal du Forez. Les comptes sont bons et le prix de l’heure de débroussaillage sera le même que l’an dernier.

Michel Cellier demande pourquoi il y a très peu de tulipes devant l’auberge par rapport à l’an dernier. Monsieur le Maire rappelle qu’à la suite de la poursuite de la police de l’environnement contre la commune, il avait demandé à Thierry de ne planter aucune fleur ni pensées ni bulbes.

Les tulipes sont des rescapées dont les bulbes étaient restés en terre.

Michel Cellier explique qu’il essaye toujours de trouver une solution pour faire refaire les panneaux devant l’église. Le souci est que nous n’avons plus les fichiers informatiques.

Michel Cellier signale que les vitraux au fond de l’église sont abimés.

Michel Cellier demande la date du repas des anciens, elle est fixée au 13 octobre.

Michel Cellier explique qu’il participe aux réunions organisées par Loire Forez agglomération pour la mise en place d’un GRP Côtes du Forez Nord qui passera par les communes de Boen, Trelins, Marcilly, Champdieu…

Nelly Dupuy fait le compte rendu du travail fait par les enfants du conseil municipal avec Mme Peytour. La préparation a été riche en échanges et les enfants ont été très réactifs. Le projet est ficelé et les enfants vont procéder à la peinture le 27 avril.

Monsieur le Maire propose d’inaugurer ce travail le 1er mai.

Nelly demande qu’un élu supplémentaire s’engage à ses côtés pour suivre le conseil municipal d’enfants car elle ne sera pas très disponible compte tenu de ses engagements professionnels. Monsieur le Maire et Natacha se proposent de la soutenir en fonction de leurs disponibilités aussi.

Nelly demande pourquoi les deux arbres à côté des vestiaires du foot ont été coupés.
Gaétan Guillot répond que même si ces arbres n'étaient pas morts, ils penchaient dangereusement, et que d'autres seront plantés.

Peggy Damas demande quand on va faire remplir la bâche aux pierres. Elle le sera dès qu’on pourra se servir de l’eau du canal c’est-à-dire très rapidement.

Peggy Damas demande à William Lafay s’il a eu un retour pour permettre la stérilisation de chats errants ? William répond que non mais que ça ne devrait pas trop tarder.

Agnès Pangaud fait le compte rendu de la réunion de la commission évènementielle. Le marché de la création aura lieu les 7et 8 décembre 2024. Les demandes de participation seront toutes concentrées en mairie. Un planning sera proposé pour assurer la présence d’élus tout le long de la manifestation.

La commission propose également de réfléchir sur le repas des anciens. Est-ce qu’on modifie les conditions de participation ? Est-ce qu’on met en place le paiement des conjoints ou partenaires qui ne remplissent pas les conditions ? Est-ce qu’on ne prend en compte que les coupons réponses ?

Toutes ces questions devraient faire l’objet d’une réflexion en conseil municipal.

La séance est close et levée à 23 h 30

Fait à Trelins, le 13 mai 2024

Alexandre PALMIER, Maire, William LAFAY, secrétaire,